

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 30 NOVEMBRE 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,
M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI,
Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER,
Mme Anne-Sophie RIGAUULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL,
M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Annie ROSENBLATT,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

M. Claude NAHOUM par Mme Cécile HELLE durant la présentation de la délibération
numéro 6
M. Marc SIMELIERE par M. Sébastien GIORGIS
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAUULT
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD durant la présentation de la
délibération n°5
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Jean-Pierre CERVANTES
M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2024

18

ACTION CULTURELLE : AVIGNON TERRE DE CULTURE 2025 - Conventions de partenariat en lien avec l'organisation des expositions Cartes Blanches en 2025.

M. AUTHEMAN

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Dans le cadre de l'ambition et du programme Avignon Terre de Culture 2025 dont le déploiement repose sur la mise en place progressive de dispositifs, projets, et événements visant à célébrer les 25 ans d'Avignon Capitale Européenne de la Culture et réactiver cette année culturelle exceptionnelle, une programmation inédite d'expositions Cartes Blanches, réalisée en partenariat avec des institutions et des artistes renommés ou émergents est planifiée sur l'ensemble de l'année 2025, sous l'égide de la thématique Curiosité(s).

Une première exposition constituera la présentation, en janvier et février 2025, d'œuvres inédites appartenant au Fond Régional d'Art Contemporain Sud - Cité de l'Art Contemporain (FRAC SUD) dans l'écrin singulier et majestueux de l'Eglise des Célestins. L'originalité de cette proposition réside par ailleurs dans le fait que le commissariat artistique de cette exposition sera assuré par 10 étudiant(e)s de l'Ecole Supérieure d'Art d'Avignon sous la supervision de l'équipe de direction artistique de la Collection Lambert. Une convention de partenariat est donc proposée entre la Ville d'Avignon et les trois partenaires précités.

Autour du dispositif Terre de Culture 2025 - Avignon Ville Monde, et notamment de l'organisation de Semaines Africaines, la Fondation Blachère investira l'espace d'exposition de l'ancienne Eglise des Cordeliers, entre avril et septembre 2025, à travers la présentation des œuvres immersives et monumentales des artistes majeurs Fally SENE SOW (Sénégal) et Oumar BALL (Mauritanie). Une convention de partenariat est donc proposée entre la ville d'Avignon et la Fondation Blachère.

Une Carte Blanche est également proposée à l'artiste street-art orléanais MIFAMOSA, présent dans le paysage urbain de la Cité des Papes depuis 2020 à travers ses compositions mosaïques colorées illustrant, au-dessus de leurs plaques, le nom de certaines rues. Il exprimera dans le cadre d'une exposition rétrospective en novembre et décembre 2025 au Cloître Saint-Louis la singularité de sa démarche artistique teintée de géographie poétique. Une convention de partenariat est donc proposée entre la Ville et l'artiste MIFAMOSA, dans

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

laquelle la Ville d'Avignon s'engage à verser à l'artiste un montant de 11 370 € afin de couvrir ses frais.

Les trois conventions de partenariat fixent les droits et obligations de chacune des parties concernées ainsi que les modalités financières afférentes à chaque exposition, notamment la prise en charge par la Ville des frais afférents à l'organisation et au fonctionnement des sites d'accueil, aux dépenses d'assurance des oeuvres, ainsi qu'à la présentation des oeuvres d'un montant forfaitaire de 120 € ttc par oeuvre à régler à l'artiste, au collectif, aux ayants droit ne dépendant d'aucun organisme de gestion de droits d'auteurs, ou à tout organisme de gestion des droits d'auteurs.

Il vous est donc proposé d'autoriser la signature de ces trois conventions de partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu les projets de conventions de partenariat,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'organisation, dans le cadre du dispositif Cartes Blanches - Avignon Terre de Culture 2025, des projets d'exposition précités;
- **APPROUVE** les conventions de partenariat liant la Ville d'Avignon et les organismes et artistes partenaires de l'organisation de ces expositions;
- **IMPUTE** les dépenses afférentes aux chapitre 011 et 65 du Budget Principal;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer ces conventions de partenariat et toutes pièces à intervenir.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
Mme Carole MONTAGNAC

ADOPTE



Pour le Maire
Par délégation
Le 1er Adjoint
M. Claude NAHOUM

PARVENU A LA PREFECTURE LE
ACTE PUBLIE LE

11 DEC. 2024

12 DEC. 2024

Le Secrétaire de Séance
Mme Martine CLAVEL



AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :